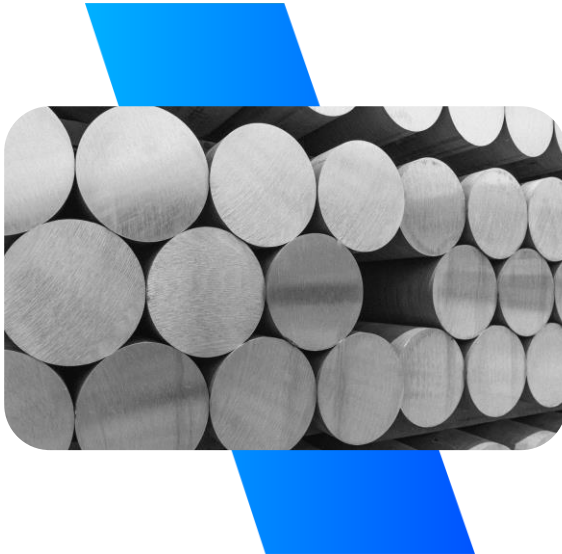




Association
de l'aluminium
du Canada



CAPERN-022M
C.P. PL 69
Loi Gouvernance
ressources énergétiques

Mémoire

**Dans le cadre de la consultation portant sur le Projet de loi n° 69,
loi assurant la gouvernance responsable des ressources
énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives**

Soumis à :

Madame Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie,
ministre responsable du Développement économique régional
et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Par :

Jean Simard
Président et chef de la direction

Le 9 septembre 2024

Version révisée



L'AAC et l'industrie

L'AAC est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de représenter l'industrie canadienne de l'aluminium primaire auprès de la population, des utilisateurs, des pouvoirs publics, de même qu'auprès des intervenants clés du monde économique et de l'environnement.

L'AAC regroupe les trois producteurs canadiens d'aluminium de première fusion : Alcoa, Aluminerie Alouette et Rio Tinto Aluminium. **Notre industrie est présente dans trois provinces canadiennes, soit en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, où se concentre 90 % de la production canadienne.**

L'industrie canadienne de l'aluminium est la quatrième en importance au monde avec une production annuelle de 3,2 millions de tonnes d'aluminium de première fusion. Les installations de production au Canada **soutiennent plus de 9 000 emplois au Canada parmi les mieux rémunérés de l'industrie manufacturière**. Autour de cette industrie gravitent par ailleurs plus de 4 100 fournisseurs de biens et services et de transformateurs qui contribuent à leur tour au dynamisme économique du Canada et de ses régions. L'industrie de l'aluminium représente à elle seule près de 10 % des exportations totales du Québec.



Table des matières

Sommaire exécutif	4
1. L'aluminium primaire, un pilier de l'économie québécoise appelé à jouer un rôle majeur pour la décarbonation	7
L'aluminium essentiel à la décarbonation de l'Amérique du Nord	9
Un secteur en décarbonation continue orienté vers une empreinte carboneutre en 2050	11
2. Une tarification compétitive de l'énergie nécessaire pour assurer la pérennité de l'industrie de l'aluminium primaire au Québec	12
Des tarifs énergétiques reflétant les approvisionnements amortis provenant du bloc patrimonial	12
La compétitivité des tarifs : une nécessité pour demeurer compétitif sur l'échiquier mondial de la production primaire	16
Les prix les plus bas sont ailleurs qu'au Québec	17
Comparer des comparables...	18
Impacts potentiels d'une hausse tarifaire sur les décisions d'investissements	20
L'efficacité énergétique au cœur de nos priorités	23
De futurs ajustements tarifaires en fonction des coûts moyens de services et non basés sur un coût marginal	24
3. Octroi des blocs énergétiques	26
Conclusion	28

Sommaire exécutif

Avec des exportations totalisant plus de 10 milliards de dollars en 2022, des retombées économiques au Québec de l'ordre de 4 milliards de dollars, 7 700 emplois directs et 30 000 emplois indirects, l'industrie de l'aluminium primaire est à la base de tout un écosystème industriel. L'industrie de l'aluminium primaire, en raison de sa taille, et de la nature du procédé de production, reposant sur l'énergie électrique, est la principale industrie utilisatrice d'électricité au Québec. Aux 26 TWh utilisés en 2023, soit près de 15 % de la demande totale d'Hydro-Québec, il faut ajouter l'électricité autoproduite par les entreprises, soit environ 17 TWh. [Cela fait de l'industrie de l'aluminium le principal client d'Hydro-Québec.](#)

L'importance que représente l'énergie dans notre industrie, soit près du tiers des coûts de production, explique l'intérêt porté aux politiques, à la gouvernance et au cadre législatif s'appliquant à cet intrant crucial qui est pour les usines du Québec, le principal paramètre déterminant la compétitivité du secteur face à la concurrence mondiale.

L'AAC et ses membres ont analysé avec attention les propositions et les modifications contenues dans le Projet de loi 69 et soulèvent leurs [préoccupations quant aux orientations mises de l'avant pour les futures révisions tarifaires, notamment en ce qui concerne les impacts associés à l'indexation à l'inflation du bloc patrimonial et les coûts anticipés associés aux nouveaux approvisionnements. Ces modifications laissent présager un choc tarifaire qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement d'investissements pour maintenir nos actifs, décarboner notre industrie localement de même que pour réaliser de potentielles opportunités de développement économique en lien avec une demande croissante pour notre aluminium dans un contexte de décarbonation de l'Amérique du Nord.](#)

L'AAC soutient que :

- [La protection de la compétitivité est critique pour demeurer sur l'échiquier mondial de la production primaire.](#) Consciente que le Québec devra procéder à augmenter la capacité de production d'énergie pour répondre aux besoins croissants et qu'ainsi une augmentation des coûts de l'énergie s'en suivra, [la priorité de l'industrie de l'aluminium est de conserver un environnement tarifaire permettant de maintenir une position concurrentielle dans les quartiles de coûts totaux de production \(i.e. 2^e et 3^e quartile\).](#) Une position qui permettra des investissements pour le maintien de la production actuelle et la réalisation de projets de développement porteurs pour l'économie québécoise.
- La structure de tarification actuelle où les coûts de l'énergie sous contrats sont liés au prix de l'aluminium sur les marchés a permis d'assurer la « survie » de l'industrie dans des moments de grandes turbulences sur les marchés internationaux. [Cette formule à partage de risques ou de bénéfices est manifestement profitable autant pour l'industrie de l'aluminium que pour Hydro-Québec et le gouvernement.](#) Ainsi, par l'entremise de ces contrats, c'est le Québec tout entier qui a pu continuer de compter année après année

sur les retombées économiques de notre industrie et sur l'activité structurante de tout un écosystème.

- Les grands secteurs industriels ont besoin de stabilité et de prévisibilité. [Toute situation exposant les ajustements tarifaires en partie ou en totalité aux aléas économiques, politiques ou à tout autre traitement à caractère aléatoire est à éviter.](#) Ces conditions auront des effets cumulatifs dommageables et imprévisibles jusqu'à rendre stérile l'environnement d'affaires et surtout d'investissements.
- [L'énergie provenant du bloc patrimonial ne devrait pas être soumise à une indexation automatique à l'inflation.](#) On ne peut que s'interroger sur les justifications d'une hausse tarifaire de cette portion de la production de l'énergie provenant d'infrastructures de production qui sont aujourd'hui davantage amorties qu'en 2000 sinon complètement payées. Logiquement, cette situation, qui est un des avantages du Québec, devrait se traduire par des coûts de production moindres pour la portion de l'énergie fournie provenant des installations patrimoniales. Cette situation équivaut à faire payer les contribuables deux fois pour les mêmes actifs.
- [On doit éviter aux clients d'Hydro-Québec d'avoir à supporter des hausses tarifaires reposant sur des coûts de production marginaux élevés non justifiés. La Régie de l'énergie doit assurer une gouvernance forte et avoir les moyens en termes de capacité institutionnelle de s'acquitter de ce mandat. Faisant face à un contexte monopolistique, ce tribunal administratif doit devenir le passage obligé pour arriver à des décisions éclairées et conséquentes. Des mécanismes de vérification clairs et transparents devront être mis en place pour encadrer les initiatives entreprises](#) par le plus grand donneur d'ordre au Québec, et ce, en accord avec sa mission de fournir l'électricité au meilleur coût possible.
- [Pour éviter tout choc tarifaire, la base fondamentale sur laquelle doit reposer la détermination des tarifs est celle des coûts moyens de service d'Hydro-Québec pour fournir l'électricité à ses diverses catégories de clients.](#) Il faut à tout prix éviter d'imposer des hausses tarifaires basées directement et strictement sur le coût marginal des derniers approvisionnements en énergie qui proviendraient de futures installations de production. Une telle approche serait inéquitable voire dommageable tant pour les industries existantes que celles à venir et surtout non représentative des coûts moyens de l'ensemble de la production et des services d'Hydro-Québec. [Considérant l'amortissement du bloc patrimonial, la hausse ne devrait découler que des approvisionnements post-patrimoniaux](#) en s'assurant que la tarification repose sur une base objective et mesurable afin d'assurer la cohérence et l'équité des politiques tarifaires tout en amortissant les hausses et ainsi éviter un choc tarifaire.

- La situation énergétique actuelle et future exige une véritable transparence et une clarté des informations relatives aux coûts de production et notamment aux coûts réels du patrimonial de même que sur l'utilisation du programme fédéral de « crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre » qui prévoit un crédit d'impôt de l'ordre de 15 % sur l'ajout de nouvelles capacités de production d'électricité propre qui s'applique aux sociétés d'État et qui exige un retour de ce crédit à tous les clients, incluant le secteur industriel. L'AAC perçoit l'application de ce levier accessible comme un des moyens à la portée d'Hydro-Québec pour réduire le fardeau des coûts, alléger la facture de tous les clients et ainsi favoriser le maintien de la compétitivité de la clientèle industrielle.

L'industrie de l'aluminium primaire contribue d'année en année à créer de la valeur et à faire fructifier cette richesse collective qu'est l'hydroélectricité. Elle a devant elle de prometteuses perspectives d'avenir. La décarbonation qui s'accélère notamment aux États-Unis représente une opportunité sans précédent pour l'aluminium produit ici ayant une empreinte carbone parmi les plus faibles de la planète et déjà bien positionné sur le marché américain. Cette situation unique laisse présager un développement économique potentiel qui pourrait façonner l'avenir d'une industrie stratégique et structurante depuis plus de 100 ans pour l'économie du Québec. Assurons-nous de prendre aujourd'hui des décisions relatives à l'énergie qui n'aient pas d'effet pervers pouvant sérieusement éroder la résilience économique des grands employeurs que sont Alcoa, Aluminerie Alouette et Rio Tinto, ralentir le développement des régions et nuire au maintien d'emplois parmi les mieux rémunérés.

1. L'aluminium primaire, un pilier de l'économie québécoise appelé à jouer un rôle majeur pour la décarbonation

Le Canada est le quatrième pays producteur d'aluminium primaire au monde. Cette production se concentre au Québec où sont situées 8 des 9 usines de production primaire, représentant 71 % de la production d'aluminium primaire en Amérique du Nord. Notre industrie est reconnue pour jouer un rôle de premier plan dans la chaîne de valeur nord-américaine. Ses retombées économiques sont majeures tant en région que pour la province tout entière.

Par des exportations totalisant plus de 10 milliards de dollars en 2022, l'industrie de l'aluminium est l'un des principaux moteurs d'exportation du Québec représentant près de 10% des exportations totales de la province, ce qui en fait le principal produit d'exportation. L'industrie de l'aluminium contribue ainsi d'année en année à créer de la valeur et à faire fructifier cette richesse collective qu'est l'hydroélectricité.

Au-delà des données commerciales l'importance de ces exportations se reflète dans l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle du Québec. L'industrie de l'aluminium soutient un réseau de près de 2 400 sous-traitants et fournisseurs locaux, générant des retombées économiques significatives dans de nombreuses régions de la province. En 2022, ces retombées ont représenté 4 milliards de dollars en achats locaux et en dépenses salariales, excluant les dépenses de plus d'un milliard de dollars associées à l'achat d'énergie, renforçant ainsi l'économie régionale et soutenant 7 700 emplois directs et 30 000 emplois indirects. À la base de tout un écosystème industriel, l'industrie de l'aluminium primaire renforce la position du Québec en tant que leader d'une industrie durable, tout en créant des opportunités d'innovation et de croissance pour les entreprises locales.



En raison de sa taille, et de la nature du procédé de production, reposant sur l'énergie électrique, l'aluminium primaire est la principale industrie utilisatrice d'électricité au Québec. Aux 26 TWh utilisés en 2023, soit près de 15 % de la demande totale d'Hydro-Québec, il faut ajouter l'électricité autoproduite par les entreprises, soit environ 17 TWh. Cela fait de l'industrie de l'aluminium le plus grand utilisateur d'électricité au Québec et le principal client d'Hydro-Québec.

L'importance que représente l'énergie dans notre industrie explique l'intérêt porté aux politiques, à la gouvernance et au cadre législatif s'appliquant à cet intrant crucial qui est pour les usines du Québec, le principal paramètre déterminant la compétitivité du secteur face à la concurrence mondiale.

L'AAC et ses membres ont analysé avec attention les propositions et les modifications contenues dans le Projet de loi 69, loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives. Nous accueillons très favorablement la tenue d'une consultation publique sur cet important dossier et appuyons les objectifs visés d'adapter le cadre législatif à la nouvelle réalité énergétique du Québec, de permettre plus de flexibilité pour accélérer la production de nouvelles sources d'approvisionnement en énergie, d'avoir des processus de gouvernance et de tarification définis, transparents et prévisibles, d'avoir une gouvernance forte par l'entremise de la Régie de l'énergie ainsi que la mise en place d'un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE).



Le bloc patrimonial d'électricité d'Hydro-Québec est depuis longtemps au cœur du consensus social québécois sur l'utilisation de nos ressources énergétiques, garantissant que l'électricité produite soit utilisée en priorité pour le bénéfice des clients québécois et pour soutenir le développement régional. Cette approche a permis au Québec de maintenir des tarifs compétitifs, favorisant ainsi l'essor économique des régions tout en assurant un accès abordable à l'énergie pour les résidents. **Cependant, les orientations mises de l'avant pour les futures révisions tarifaires notamment en ce qui concerne l'indexation du bloc patrimonial et les impacts qui en découleront, soulèvent de vives préoccupations quant au maintien d'une industrie de l'aluminium primaire compétitive.** Ces modifications laissent présager un choc tarifaire qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement d'investissements pour maintenir nos actifs, décarboner notre industrie localement de même que pour réaliser de potentielles opportunités de croissance en lien avec une demande croissante pour notre aluminium. Ces changements profonds viennent compromettre l'équilibre soigneusement construit entre développement économique, accessibilité énergétique et protection des intérêts des citoyens du Québec.

Les questions liées à la fixation des tarifs de l'électricité et à l'attribution des blocs d'énergie se révèlent être de la plus haute importance pour les entreprises de l'industrie. Le gouvernement voudra certainement s'assurer que les nouvelles pièces législatives en lien avec l'énergie n'aient pas d'effet pervers pouvant sérieusement éroder la résilience économique des grands employeurs, ralentir le développement des régions et nuire au maintien d'emplois parmi les mieux rémunérés.

L'aluminium essentiel à la décarbonation de l'Amérique du Nord

Les dernières années ont été marquées par des événements mondiaux provoquant de grandes perturbations sur les économies locales, continentales et mondiales. Ces chocs ont commencé par la pandémie, suivis de ses contrecoups qui ont provoqué les ruptures de chaîne d'approvisionnement. Ensuite l'invasion de l'Ukraine a mené à une restructuration de l'offre énergétique au sein de l'Union européenne dont les répercussions se font ressentir encore aujourd'hui partout sur la planète. En réaction à ces événements, les deux grands blocs économiques que sont les États-Unis et l'Union européenne ont mis en place des mesures incitatives imposantes avec l'Inflation Reduction Act (IRA) et le Green Deal pour redonner un élan à leurs économies respectives tout en orientant les futurs développements vers une transition énergétique qui mènera ultimement à l'accélération mondiale de la décarbonation des économies.

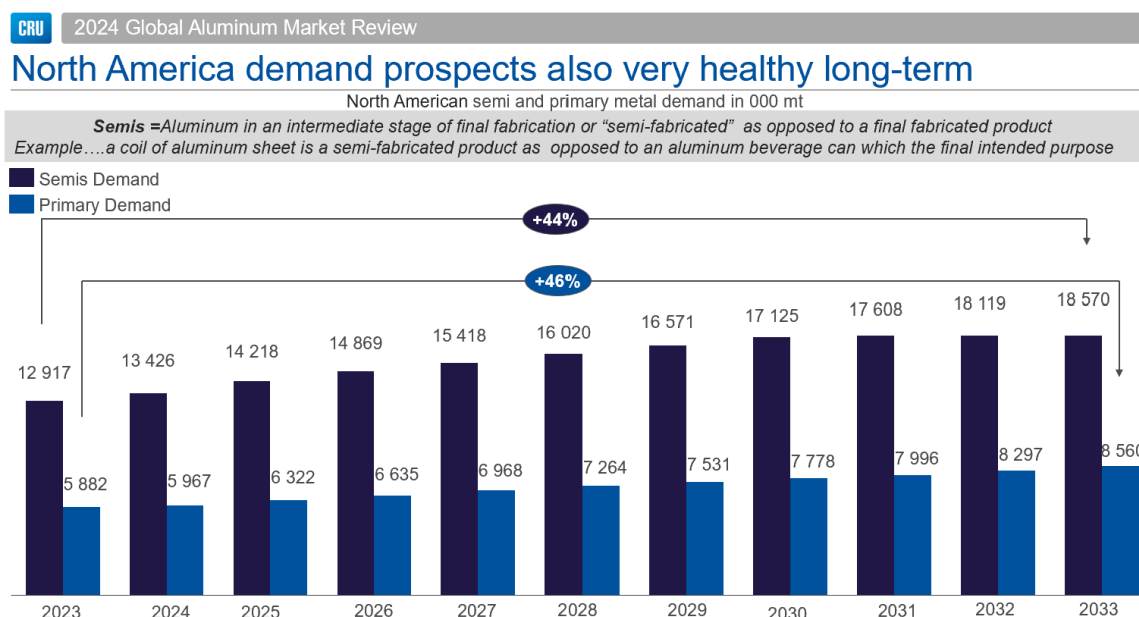
L'industrie québécoise de l'aluminium primaire doit relever un double défi face à cette ère de décarbonation qui s'amorce, car elle est interpellée à la fois directement pour procéder aux réductions de ses propres émissions, et indirectement en étant un matériel essentiel aux initiatives entreprises et aux technologies propres permettant de décarboner l'Amérique du Nord.

L'aluminium désigné matériau critique au Québec, comme au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne, est bien plus qu'un matériau essentiel pour les infrastructures d'énergie renouvelable ; il symbolise également la capacité du Québec à jouer un rôle de premier plan pour la sécurité économique de l'Amérique du Nord dans la transition énergétique. Produit à partir de notre électricité propre et renouvelable, l'aluminium québécois se distingue par sa faible empreinte carbone, faisant de notre province un leader incontesté dans la production de ce métal stratégique. Cette production permet non seulement de construire des éoliennes et des panneaux solaires dont les structures en contiennent jusqu'à 88 %, mais aussi de répondre aux besoins croissants en câbles d'aluminium pour les lignes de transmission haute tension qui seront nécessaires pour acheminer cette énergie à travers le continent. Par ailleurs, le Québec contribue à l'essor des véhicules électriques dont les batteries et une carrosserie allégée nécessitent de l'aluminium.

Selon un récent rapport de Ducker, un véhicule électrique typique contient actuellement environ 200 kg d'aluminium, une quantité qui devrait passer à 250 kg d'ici à 2030. Ce rôle clé dans l'approvisionnement en aluminium démontre que le Québec est non seulement un acteur économique majeur, mais est aussi appelé à jouer un rôle de premier dans la transition énergétique en Amérique du Nord.

À l'échelle mondiale, il est estimé par l'International Aluminium Institute (IAI) que ces nouvelles réalités engendreront une croissance de la demande d'aluminium entre 42 % et 67 % d'ici 2050 selon les différents scénarios. C'est ainsi que l'industrie mondiale devra produire dans les 25 prochaines années autant d'aluminium que tout ce qui a été produit au cours des 150 précédentes. Plus près de nous, d'ici 2033, la demande du marché nord-américain augmentera de 46 % selon CRU, une firme internationale d'intelligence de marché spécialisée dans les métaux.

Figure 1 : Augmentation de la demande d'aluminium primaire en Amérique du Nord





Grâce notamment à l'électricité renouvelable du Québec, l'aluminium produit ici ayant une empreinte carbone parmi les plus faibles de la planète est actuellement bien positionné pour répondre à cette demande croissante et jouer un rôle de premier plan dans la décarbonation de l'Amérique du Nord. Dans les années à venir, nous voudrions conserver nos parts de marché, et pour ce faire il faudra accroître notre production étant donné l'augmentation de la demande. Cette situation représente une opportunité unique de développement économique potentiel qui pourrait façonner l'avenir d'une industrie structurante pour l'économie du Québec. L'accès à l'énergie à un prix compétitif entre inévitablement en ligne de compte lorsque les perspectives de l'industrie sont analysées.

Un secteur en décarbonation continue orienté vers une empreinte carboneutre en 2050

L'industrie, depuis trois décennies, s'investit à décarboner ses propres activités. Elle a ainsi réduit de près du tiers ses émissions totales de CO₂ entre 1990 et 2023, alors que sur la même période, elle doublait sa production ; ainsi son intensité d'émissions est passée de 6,21 tonnes à 1,96 tonne de CO₂e par tonne d'aluminium. Les investissements massifs faits par l'industrie de l'aluminium en ont fait le secteur qui a le plus contribué aux réductions du Québec à ce jour. Et nos efforts se poursuivent pour concrétiser, d'ici 2050, l'ambition de l'industrie d'être carboneutre.

Ayant atteint la limite du seuil technologique d'émissions du procédé, l'industrie a atteint aujourd'hui 80 % de la cible de réduction que s'est donnée le Québec pour 2030. Mais elle n'entend pas en rester là et investit massivement dans le développement de nouveaux procédés, notamment Elysis^{MC}, pour arriver à produire sans émissions d'ici 2050.

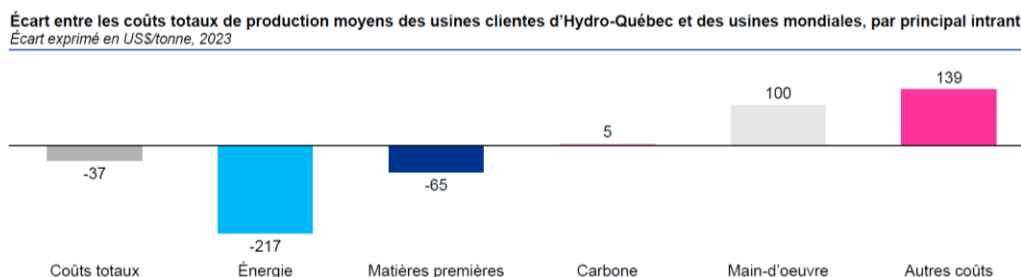
Le déploiement à l'échelle industrielle de technologies de rupture nécessitera un cadre habilitant pour permettre les investissements de l'ordre de milliards de dollars étalés au cours des prochaines décennies. C'est d'une transition industrielle majeure dont il est question. La prochaine étape exigera aussi le développement de nouveaux écosystèmes industriels pour parvenir au déploiement des technologies innovatrices dans les sites de production ce qui s'avèrera possible que dans un contexte où il sera clair que l'industrie primaire a sa place au Québec et demeurera une filière d'importance pour le gouvernement. La stabilité des approvisionnements en énergie et surtout la prévisibilité de tarifs énergétiques compétitifs seront au cœur des décisions d'investissements futurs.

Responsable de 71 % de la production nord-américaine d'aluminium primaire, l'industrie québécoise représente donc un volet majeur de la sécurité économique du Québec et de la sécurité nationale du Canada et des États-Unis. L'industrie de l'aluminium primaire a des perspectives de développement prometteuses devant elle qui continueront d'avoir un impact positif majeur sur le développement économique du Québec tout entier. Assurons-nous de prendre aujourd'hui des décisions relatives à l'énergie qui n'hypothèqueront pas le présent ni le futur de cette industrie, pilier fort de l'économie québécoise et particulièrement en région.

2. Une tarification compétitive de l'énergie nécessaire à la pérennité de l'industrie de l'aluminium primaire au Québec

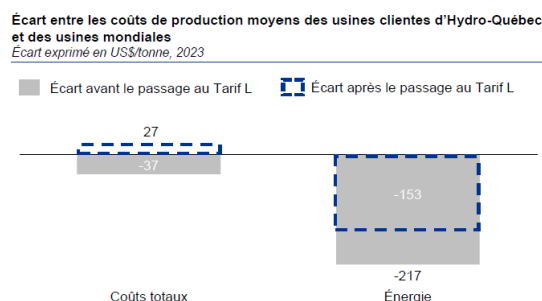
Comme mentionné précédemment, pour l'industrie primaire de l'aluminium présente au Québec depuis plus de cent ans, **l'énergie est un intrant fondamental représentant un poste budgétaire de plus d'un milliard de dollar par année** (excluant les sites en autoproduction), ce qui en fait le plus grand client d'Hydro-Québec. L'énergie représente de 25 à 30 % des coûts de production des alumineries clientes d'Hydro-Québec et tel qu'illustré dans la figure la figure 2, demeure le principal levier qui conditionne leur positionnement au plan mondial en termes de compétitivité ; les coûts de main-d'œuvre étant plus élevés au Québec et ceux des matières premières étant déterminés par les marchés mondiaux. La figure 3 démontre la grande sensibilité du secteur à ce levier. Les coûts totaux de production passeraient au-dessus de la moyenne mondiale dans le cas d'un éventuel passage au tarif L actuel. L'évolution de l'approvisionnement et de la tarification de l'énergie au Québec interpelle donc sérieusement l'industrie.

Figure 2 : Ventilation des écarts de coûts totaux de production



Source : KMPG 2024 et CRU 2023

Figure 3



Les données présentées incluent les usines chinoises qui ont des coûts en énergie significativement supérieurs aux autres grands pays producteurs, comme présenté à la page précédente. Il doit également être relevé que les données présentées se basent sur différentes sources de données qui ont dû être réconciliées. Il s'agit donc d'une estimation.

Source(s): CRU et AAC; analyse KPMG

Mémoire de l'AAC

Consultation Projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives | 9 septembre 2024



Des tarifs énergétiques reflétant les approvisionnements amortis provenant du bloc patrimonial

En réponse à une recommandation de la Régie visant à réglementer les actifs de production d'Hydro-Québec, le gouvernement a légiféré le 16 juin 2000 (projet de loi 116) pour créer le concept d'électricité patrimoniale. Cette électricité patrimoniale, dont la quantité et le prix ont été fixés, est dédiée exclusivement au marché québécois, toutes clientèles domestiques confondues. Cette loi visait à garantir au Québec l'accès à une partie de l'électricité produite par Hydro-Québec à même les barrages ayant été financés par la clientèle québécoise à un tarif fixe, fondé sur le coût de livraison du service, plutôt que sur les fluctuations des marchés énergétiques. Ce bloc, d'une capacité de 165 TWh par an, était conçu pour tirer parti des barrages hydrauliques historiques du Québec, dont les coûts de construction avaient été amortis. Cela signifiait que le coût de production de cette électricité était très faible et ne fluctuait pratiquement pas dans le temps, ne justifiant aucune augmentation tarifaire liée aux coûts de production.

L'objectif économique derrière la création du bloc patrimonial était de stabiliser les tarifs d'électricité pour toutes les catégories de clients québécois, en particulier les industries locales, afin de soutenir leur compétitivité sur le marché international. Le bloc patrimonial est ainsi devenu un outil clé pour préserver l'accès des Québécois à une énergie abordable, favorisant le développement économique régional tout en garantissant une stabilité tarifaire à long terme.

Le tarif du bloc patrimonial a été depuis indexé à l'inflation à partir de 2013 à l'exception de la partie pour la clientèle industrielle, et ce, pour des raisons de protection de la compétitivité des entreprises.

Les récentes orientations gouvernementales relatives aux révisions tarifaires de l'énergie au Québec incluses au Projet de loi 69 ne suivent plus la logique actuelle et le fondement même du bloc patrimonial dont l'ancrage était plutôt les coûts de production.

Les hausses tarifaires actuelles sont importantes et celles à venir, présagées par le Projet de loi 69 et les annonces de hausses envisagées, laissent entrevoir des coûts majorés en grande partie imposés par l'addition de nouvelles capacités de production pour pallier le manque d'énergie anticipé.

C'est ainsi que le contexte actuel de la demande énergétique au Québec induit une pression sur la production d'énergie renouvelable pour Hydro-Québec à court et moyen terme afin de combler les besoins et paver la voie vers d'autres ajouts de capacité à plus long terme. Le gouvernement et Hydro-Québec ont d'ailleurs annoncé les orientations futures en ce sens dans leurs plans d'action et d'approvisionnement.

Le Projet de loi 69 qui s'aligne sur l'indexation automatique à l'inflation de l'énergie provenant du bloc patrimonial nous paraît davantage orienté vers l'optimisation des bénéfices d'Hydro-Québec. L'adoption de ces orientations brisera le consensus social concernant un patrimoine collectif et freinera inévitablement le développement économique du Québec et particulièrement en région.



Hydro-Québec dans sa mission révisée par ce Projet de loi doit continuer d'assurer en priorité de manière suffisante, sécuritaire, fiable et au meilleur coût la satisfaction des besoins en électricité des marchés québécois.

L'envergure des investissements de ces hausses annoncées nécessite d'entrée de jeu une transparence intégrale permettant l'accès à toutes les données afin de traiter de façon robuste et objective les informations qui en découlent pour assurer un juste prix éventuel pour l'ensemble des clients. Le risque pour la clientèle québécoise de se voir ainsi refileur des coûts injustifiés, à travers les hausses tarifaires est grand et les conséquences le sont tout autant. La Régie de l'énergie doit avoir les capacités institutionnelles pour s'acquitter de ce mandat, c'est-à-dire avoir autant l'expertise et les effectifs nécessaires pour procéder aux analyses requises qu'en termes de durée de mandat pour les commissaires. Le contexte monopolistique justifie que ce tribunal administratif soit le passage obligé pour arriver à des décisions éclairées et conséquentes.

L'indexation aujourd'hui proposée du bloc patrimonial pour toutes les classes tarifaires aura des répercussions importantes et potentiellement dommageables sur l'économie québécoise. Un des principaux éléments de préoccupation concerne la distorsion des tarifs qui ne reflètent pas la réalité des coûts. Comment le gouvernement peut-il justifier une hausse tarifaire de cette portion de la production de l'énergie provenant d'infrastructures de production qui sont aujourd'hui davantage amorties qu'en 2000 sinon complètement payées ? Logiquement cette capacité, qui est un des avantages du Québec, devrait se traduire par des coûts de production moindres voir nuls, du moins pour la portion de l'énergie fournie provenant des installations patrimoniales. Cette situation équivaut à faire payer les contribuables deux fois pour les mêmes actifs réglementés. Les justifications pour procéder à l'indexation de cette énergie étaient nébuleuses en 2013 et le sont tout autant aujourd'hui face à cette orientation du Projet de loi 69. La situation énergétique actuelle et future exige une véritable transparence sur le coût du patrimonial.

À cette distorsion vient s'ajouter l'impact d'un choix récent sur les prochaines décennies. Après avoir fait le choix historique de développer l'énergie hydroélectrique pour développer son économie, le Québec, dans un contexte transitoire de surplus majeurs d'électricité, a récemment décidé d'exporter de cette ressource, créant du même coup une insuffisance énergétique pour la période 2026-2029 (Étude IDQ, 2022). D'une situation de surplus de plusieurs dizaines de TWh depuis deux décennies, nous sommes passés à un contexte de rareté énergétique en seulement quelques années. Les clients québécois se retrouvent donc à avoir payé des infrastructures dont ils ne peuvent bénéficier pleinement puisqu'une part de l'énergie qui en ressort est maintenant vendue aux États-Unis pour décarboner l'énergie des états voisins, y générer des emplois, en compétition avec les besoins québécois et la création d'emplois ici au Québec. Ironie du sort tout de même de devoir maintenant payer pour de la nouvelle énergie de remplacement dont les coûts de production seront largement supérieurs.



Selon l'AAC, la base fondamentale sur laquelle doit reposer la détermination des tarifs est celle des coûts moyens de service d'Hydro-Québec pour fournir l'électricité à ses diverses catégories de clients. Considérant l'amortissement du bloc patrimonial, la hausse ne devrait découler que des approvisionnements post-patrimoniaux (voir section p.23) en s'assurant que la tarification repose sur une base objective et mesurable afin d'assurer la cohérence et l'équité des politiques tarifaires tout en amortissant les hausses et ainsi éviter un choc tarifaire.

L'industrie reconnaît l'augmentation des coûts de l'énergie dans le futur et l'augmentation nécessaire des tarifs pour en tenir compte. La prise en compte de ces augmentations de coûts devra passer par un examen en profondeur des projets d'approvisionnement et de leurs coûts totaux anticipés dans le cadre d'un examen avisé au préalable par une tierce partie indépendante, la Régie de l'énergie pour être par la suite intégrés au coût moyen de production d'Hydro-Québec prenant en considération le coût réel du bloc patrimonial.

L'AAC est d'avis que le coût moyen de services devrait être applicable à tous les consommateurs d'énergie au Québec afin que tous soient traités équitablement. Cette approche jumelée au PGIRE contribuera à la prévisibilité et limitera les impacts d'augmentations tarifaires tant sur les opérations existantes que sur les investissements projetés.

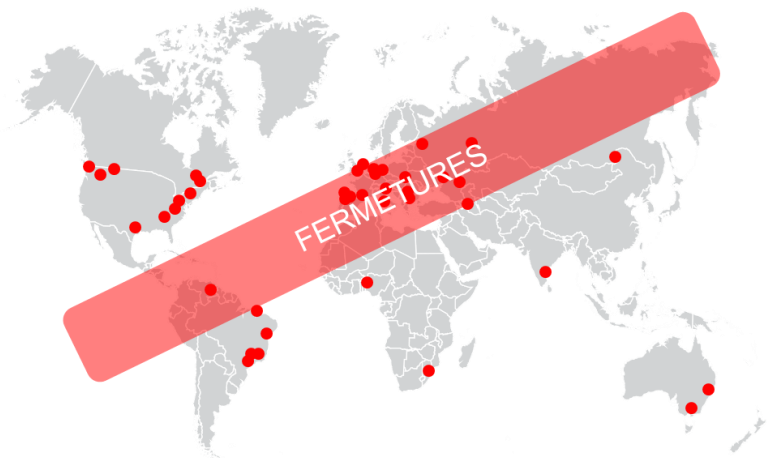
Les grands secteurs industriels évoluant dans un environnement mondial hautement concurrentiel ont besoin de stabilité et de prévisibilité. Tout mécanisme exposant les ajustements tarifaires en partie ou en totalité aux aléas économiques, politiques ou à tout autre traitement à caractère aléatoire n'est pas souhaitable. Ces conditions auront des effets cumulatifs dommageables et imprévisibles jusqu'à rendre stérile l'environnement d'affaires et surtout d'investissements.

La compétitivité des tarifs : une nécessité pour demeurer compétitif sur l'échiquier mondial de la production primaire

Historiquement, au Québec, des contrats d'approvisionnement à long terme dits à partage de risques/bénéfices ont été convenus entre le gouvernement du Québec et les entreprises de production d'aluminium primaire. Ces contrats, adhérant à des principes de transparence, sont liés au prix de l'aluminium sur son marché de commodité internationale (London Metal Exchange – LME) en reconnaissance du fait que les revenus du secteur sont générés dans un marché mondial et que le secteur n'a pas la capacité de transférer une hausse des coûts énergétiques à ses clients. Ils répondent au besoin de prévisibilité des coûts d'approvisionnement en énergie nécessaire aux décisions d'investissements, de maintien d'actifs, de R-D ou de croissance.

Cette structure de tarification a fait ses preuves. Les coûts d'énergie sous contrats liés au prix de l'aluminium sur les marchés ont permis d'assurer la « survie » de l'industrie dans des moments de grandes turbulences sur les marchés internationaux. Des périodes pendant lesquelles d'autres régions traditionnellement productrices telles que les États-Unis et l'Europe ont vu l'industrie s'effondrer. Entre 2014 et 2023, alors que la Chine prenait d'assaut le marché de l'aluminium avec des ajouts de capacité hors norme maintenant le prix mondial à la baisse, ce sont 57 alumineries dans le monde qui ont mis définitivement fin à leurs opérations dues particulièrement à des contrats d'approvisionnement énergétique à court terme jumelés à l'envolée des prix de l'énergie.

Figure 4 : Carte des fermetures mondiales d'alumineries entre 2008 et 2022



Source : AAC 2023



Suite aux crises économiques, aux crises tarifaires, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à la COVID, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'industrie peut affirmer que la compétitivité des alumineries du Québec durant ces périodes de très grande instabilité politique et économique s'est avérée être directement liée aux contrats à partage de risques.

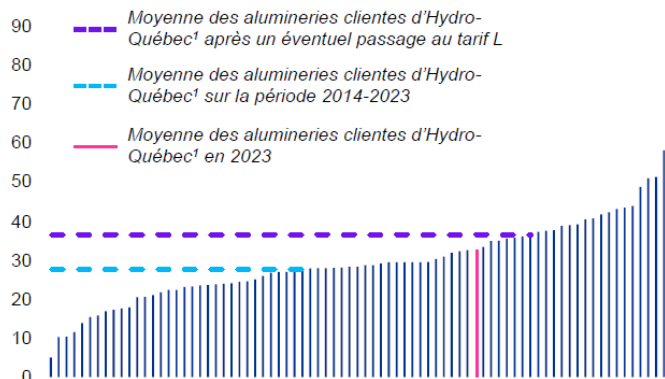
À l'inverse, en période où le prix mondial de l'aluminium s'apprécie, le secteur représente, un apport important aux bénéfices encaissés par Hydro-Québec et ultimement par le gouvernement du Québec. En 2022 par exemple, Hydro-Québec a déclaré un bénéfice de 4,557 milliards de dollars, dont 488 millions de dollars provenaient des ventes aux alumineries, soit 11 % des bénéfices totaux. [Cette formule à partage de risques/bénéfices est manifestement profitable autant pour l'industrie que pour Hydro-Québec et le gouvernement.](#) Ainsi, par l'entremise de ces contrats, c'est le Québec tout entier qui a pu continuer de compter année après année sur les retombées économiques locales de notre industrie et sur l'activité structurante de tout un écosystème. En 2022, c'est 4 milliards de dollars qui ont été dépensés par le secteur primaire dans l'économie du Québec.

Les prix les plus bas sont ailleurs qu'au Québec

La compétitivité des prix de l'énergie pour les alumineries québécoises demeure cependant critique pour notre secteur industriel comme le révèlent les conclusions d'une analyse comparative récemment réalisée par KPMG sur la tarification moyenne pour notre secteur, le prix de l'énergie pour la clientèle industrielle au Québec soit le tarif L, et la concurrence mondiale. Le graphique suivant illustre les coûts d'électricité pour toutes les alumineries dans le monde excluant celles situées en Chine. En moyenne, les usines clientes d'Hydro-Québec se situent en milieu de peloton (quartiles 2 et 3) sur une période de 10 ans (2014-2023), toutefois on remarque que pour l'année 2023, le prix est plus élevé étant donné son lien avec le prix du marché mondial LME de l'aluminium. Cette étude démontre aussi clairement qu'une éventuelle augmentation des coûts de l'énergie à l'actuel tarif L positionnerait les alumineries du Québec parmi les producteurs d'aluminium ayant les plus importants coûts d'électricité au monde.

Figure 5

Répartition des usines selon le coût de l'électricité – Monde excluant la Chine
En US\$/MWh, 2023



¹ Exclut l'autoproduction. Les moyennes québécoises n'incluent que les alumineries clientes d'Hydro-Québec.
Source(s) : CRU et AAC; analyse KPMG.

Tableau 1

Coût moyen de l'électricité payé par les alumineries – Pays sélectionnés
En US\$/MWh, 2023

Pays	US\$/MWh
Norvège	25,26
Russie	25,55
France	26,62
Moyenne Québec - 2014-2023¹	27,71
Brésil	29,41
Émirats arabes unis	29,99
Inde	31,31
Moyenne Québec – 2023¹	32,73
États-Unis	34,69
Moyenne Québec – Tarif L¹	36,60
Australie	39,18
Chine	69,14

¹ Exclu l'autoproduction. Les moyennes québécoises n'incluent que les alumineries clientes d'Hydro-Québec.

Source(s) : CRU et AAC ; analyse KPMG

Le positionnement actuel de la tarification du Québec démontre que l'industrie paie un prix équitable lui permettant de maintenir ses opérations dans un marché baissier avec un coût ajusté à la baisse, et à l'opposé dans un marché haussier avec un prix ajusté à la hausse pour son coût d'énergie assurant ainsi un bénéfice étalé sur le long terme à son fournisseur Hydro-Québec et des retombées constantes dans l'économie du Québec. Ce positionnement peut être suffisamment compétitif pour que nos membres puissent faire face à la concurrence internationale dont une large part est grandement subventionnée comme le révèlent de récentes études de l'OCDE tout en permettant à Hydro-Québec de réaliser d'importants profits.

La priorité de l'industrie de l'aluminium est de conserver un environnement tarifaire permettant de maintenir une telle position dans les quartiles de coûts. Une position qui permettra le maintien de la production actuelle et la réalisation de projets de développement porteurs pour l'économie québécoise.

Comparer des comparables...

L'AAC profite de cette consultation pour mentionner que l'on doit prendre garde aux sources de comparaison. Sur différentes tribunes dont à la Régie, Hydro-Québec compare le prix pour la clientèle grande puissance aux tarifications de grandes villes nord-américaines. **Les comparatifs de prix de l'énergie soumis par Hydro-Québec ne s'appliquent pas à notre secteur. Aucune de ces juridictions municipales ne comportant de production industrielle d'aluminium primaire.** Nous croyons fermement que ce type d'approche comparative vient totalement fausser les bases sur lesquelles repose la notion de compétitivité,

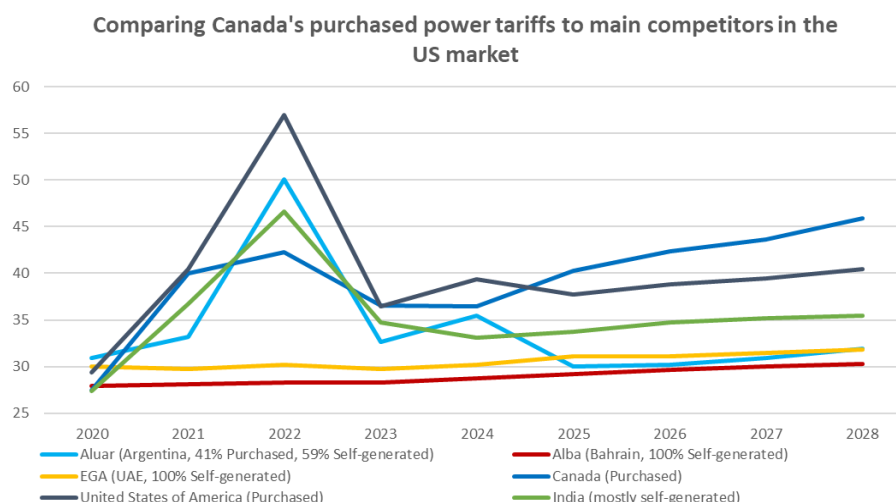
Figure 6 : Carte comparative des prix moyens de l'électricité en Amérique du Nord pour la clientèle grande puissance



Source : Hydro-Québec

Une autre base comparative pour notre secteur consiste à nous comparer avec nos principaux concurrents sur le marché nord-américain, là où nous exportons 95 % de notre production. Comme l'indique le tableau qui suit, sur la période de 2020 à 2028, les alumineries québécoises paient des coûts d'électricité substantiellement plus élevés que leurs concurrents. Dans l'avenir, selon les projections de CRU, le Moyen-Orient de même que l'Inde et l'Argentine seront des rivaux qui pourront être en mesure de prendre davantage de place sur notre principal marché étant donné leur compétitivité. Une attention particulière est constamment portée au prix de l'énergie étant donné la sensibilité à cet intrant pour nos alumineries.

Figure 7



Source : CRU, 2024

À la lumière de ces conclusions, soumettre tous les consommateurs grandes puissances au tarif L ne peut être une avenue réaliste. Le gouvernement doit à tout prix résister à mettre en place sans discernement une telle mesure tarifaire unilatérale (uniforme) ou même tenter par principe de s'en rapprocher, car une telle intention équivaldrait à une perte assurée de compétitivité pour notre secteur.

Impacts potentiels d'une hausse tarifaire sur les décisions d'investissements

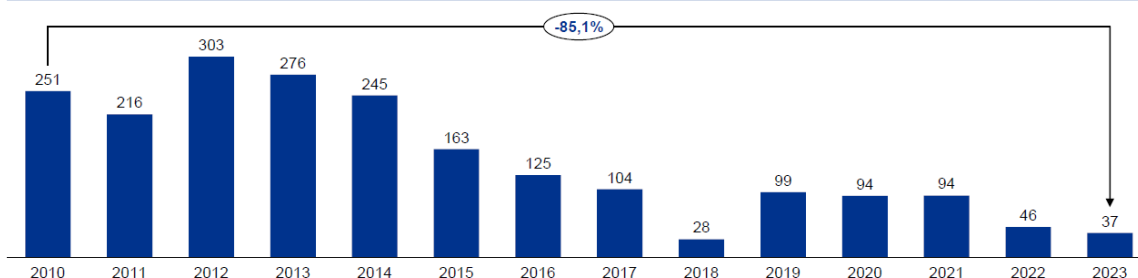
Les positions annoncées concernant de futurs ajustements tarifaires pour notre secteur provenant d'une indexation à l'inflation du bloc patrimonial ajouté aux coûts de services pour le post patrimonial rendra nos usines clientes d'Hydro-Québec non compétitives à l'échelle mondiale.

L'AAC a procédé à la mise en perspective des données CRU sur le marché de l'aluminium dans le cadre d'une étude réalisée par la firme KPMG afin de mesurer l'évolution de la position concurrentielle des usines clientes d'Hydro-Québec pour la période 2010 à 2023.

Pour la période de 2010 à 2023, les données CRU et l'étude de KPMG révèlent une baisse continue de la compétitivité pour le secteur de l'aluminium au Québec. En fait, l'écart entre le coût moyen de production mondiale et celui des usines clientes d'Hydro-Québec a diminué de 85 %. Cette baisse se traduit par un déplacement vers un quartile de coûts de production inférieur pour toutes les usines clientes d'Hydro-Québec, passant ainsi du 1^{er} et 2^e quartiles aux 2^e et 3^e quartiles. Un changement de situation notable par rapport à la situation de 2010 où une étude similaire avait été réalisée par Secor. Des usines se retrouvent ainsi actuellement dans un positionnement (3^e quartile) à partir duquel s'amorce le cycle de désinvestissement.

Figure 8

Évolution de l'écart entre le coût moyen de production mondial et le coût de production moyen des usines clientes d'Hydro-Québec
US\$/tonne, 2010-2023



Source(s): CRU; analyse KPMG

Les augmentations anticipées des coûts énergétiques, représentant jusqu'au tiers des coûts de production, contribueront à accroître ce déplacement négatif dans les quartiles de coûts et ainsi annuleront l'avantage concurrentiel de certaines usines en faisant passer leurs coûts totaux au-dessus de la moyenne mondiale. Progressivement une partie de la capacité de production québécoise se déplacera vers le 4^e quartile de coûts totaux de production.

Figure 9

Identification de la capacité de production à risque avant et après un éventuel passage au tarif L parmi les usines clientes d'Hydro-Québec
En % de la capacité totale de production des usines clientes d'Hydro-Québec

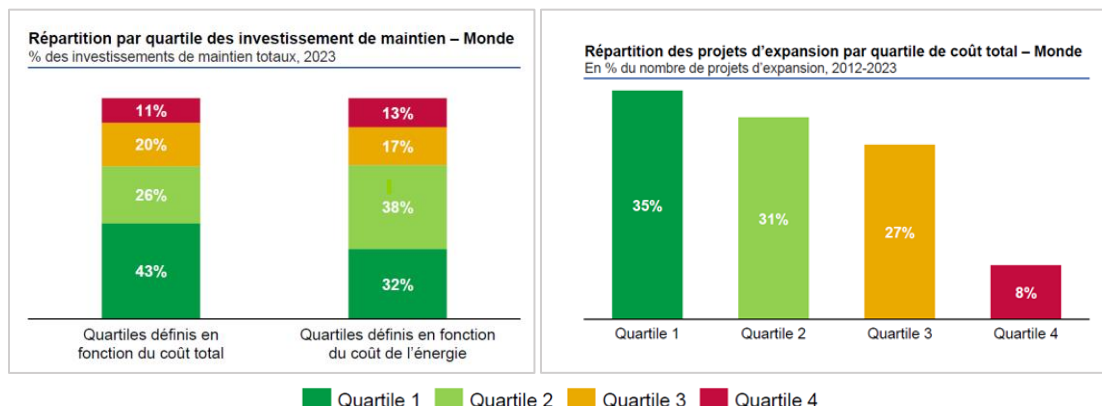
Quartiles de coût total	Positionnement	Production à risque avec le prix d'électricité moyen de 2014 à 2023	Production à risque avec les prix d'électricité de 2023	Production à risque dans le cas d'un éventuel passage au tarif L
1 ^{er} quartile	Ensemble du quartile	37%		
2 ^e quartile	Coûts totaux < moyenne	18%	55%	37%
	Coûts totaux > moyenne ET Coûts d'énergie < moyenne	18%		18%
	Coûts totaux et d'énergie > moyenne			
3 ^e quartile	Coûts totaux < moyenne	27%	18%	27%
	Coûts totaux > moyenne ET Coûts d'énergie < moyenne		27%	
	Coûts totaux et d'énergie > moyenne			
4 ^e quartile	Ensemble du quartile			18%
Total		100%	100%	100%
Total à risque (très élevé)		27% (0%)	45% (0%)	45% (18%)

■ Risque très faible
 ■ Risque faible
 ■ Risque élevé
 ■ Risque très élevé

Source(s): CRU et AAC; analyse KPMG.

Dans une telle perspective, l'environnement nécessaire à tout investissement se dégrade. Ce sont à la fois les investissements de maintien, représentant bon an mal an au moins 184 millions de dollars pour maintenir les actifs en bon état, qui cessent et les nouveaux investissements pour de l'ajout de capacités ou l'adoption de nouvelles technologies de ruptures nécessaires à l'atteinte de la carboneutralité, qui ne sont tout simplement plus viables.

Figure 10 : Investissement de maintien et d'expansion par quartile de coûts de production

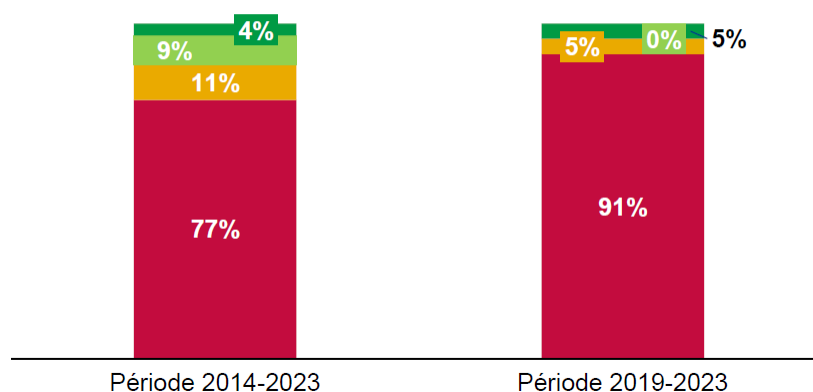


Source : KPMG, 2024

Aussi selon KPMG, les usines ayant subi des fermetures ont glissé du 3^e au 4^e quartile, conséquence potentielle d'une baisse des investissements, pour se retrouver finalement à 77 % dans le 4^e quartile lors de l'arrêt des opérations entre 2014 et 2023. Sans contrat à partage de risques ou si un tarif L avait été appliqué sur cette même période, nous aurions très certainement subi le même sort que le parc d'usines américaines qui a perdu 9 usines sur 14, et perdu des usines en cours de route.

Figure 11

Répartition des usines ayant fermé définitivement par quartile
En % par quartile de coût de production total



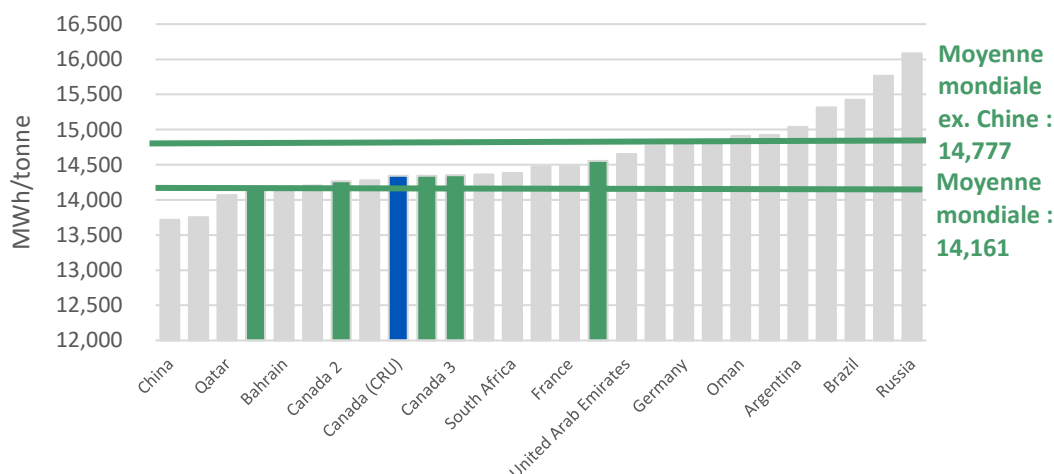
Source : KPMG, 2024

Dans un environnement où la demande ne fera que s'accroître pour répondre aux enjeux de décarbonation, nos parts de marché s'éroderont, au profit de ceux qui auront la capacité de répondre à la demande comme la Chine ou l'Inde dont l'aluminium a une empreinte carbone jusqu'à 8 fois plus grande que l'aluminium produit ici ou le Moyen-Orient émettant 3 fois plus que nos usines. C'est un non-sens d'utiliser un aluminium à très forte teneur en carbone provenant de l'autre bout du monde pour produire en Amérique du Nord des biens et équipements nécessaires à la décarbonation. Ces producteurs, qui s'inscrivent dans une trajectoire de décarbonation, pourront éventuellement exporter du métal à faible empreinte carbone comblant d'autant le vide laissé par le Québec.

L'efficacité énergétique, une vertu au cœur de nos priorités

L'industrie de l'aluminium, consciente des vertus de la sobriété énergétique, a fait de l'efficacité de sa consommation d'électricité une priorité depuis plusieurs décennies, bien avant que la consommation responsable devienne un enjeu majeur dans les débats sur l'énergie. Comme mentionné précédemment cet intrant de production constitue une part importante des coûts et donc des systèmes de gestion de l'énergie mis en place pour éviter toute forme d'inefficacité. D'ailleurs, les sites du Québec ont été les premiers à être certifiés *Éco-électrique distinction*. Lorsque l'on compare notre performance énergétique dans le tableau qui suit, on constate que nos usines québécoises sont parmi les plus performantes au monde, même en les comparant avec des usines plus récentes au Moyen-Orient. En termes d'efficacité énergétique, les usines québécoises ont des performances exemplaires et mettent des efforts constants pour les améliorer.

Figure 12 : Comparaison de l'efficacité énergétique (MWh/tm d'aluminium) parc mondial et des usines du Québec sous contrat avec Hydro-Québec pour l'approvisionnement énergétique



Source : CRU et AAC 2022

S'il advient que des tarifications soient définies en fonction d'un paramètre d'efficacité énergétique (EÉ) ou l'instauration d'une prime de 3 % sur la facture totale en absence d'un système de gestion EÉ tel que récemment proposé à la Régie de l'énergie en août par Hydro-Québec, l'AAC soutient qu'une certaine forme de prévisibilité doit être prise en compte et donc que ce paramètre ne doit pas être revu à de courtes échéances, par exemple annuellement. De plus, l'évaluation devrait être réalisée selon un processus clair, transparent et communiqué préalablement à toute mise en œuvre. Si un étalonnage des performances (benchmarking) est réalisé, il faudra s'assurer d'utiliser des comparables valables.

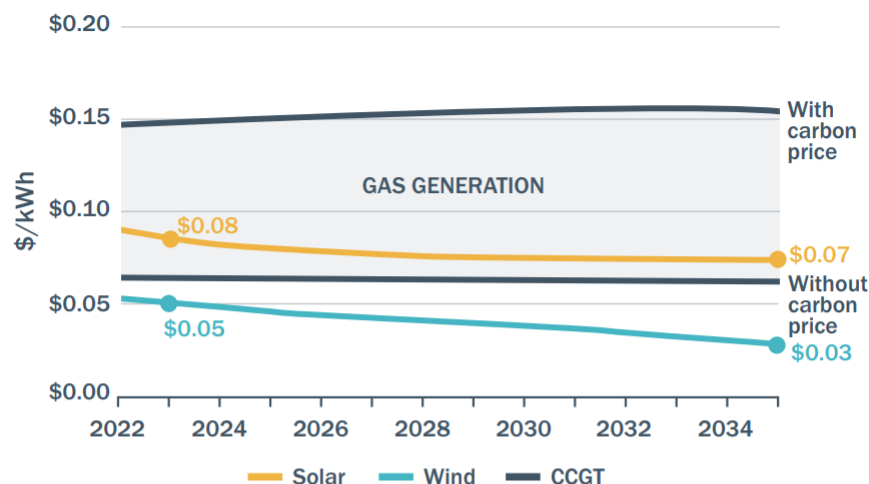
De futurs ajustements tarifaires en fonction des coûts moyens de services et non basés sur un coût marginal

Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) permettra d'avoir une visibilité sur les futurs approvisionnements requis pour répondre aux besoins des consommateurs québécois. Ces approvisionnements futurs influenceront à la hausse les coûts de services d'Hydro-Québec. En tant que grands consommateurs d'énergie, les membres de l'AAC anticipent aussi les hausses des coûts de l'énergie post-patrimoniale actuelle auxquels s'ajouteront les coûts significatifs de mise à niveau de tout le réseau tel qu'annoncé par Hydro-Québec. Ces hausses de budget d'opération auront indéniablement un impact important sur les coûts de l'énergie d'ici la fin de la décennie qui perdureront pour les décennies suivantes pour être en cohérence avec le plan 2050. En résulteront des hausses tarifaires importantes qui doivent dès maintenant être prises en considération dans les plans des entreprises en opération.

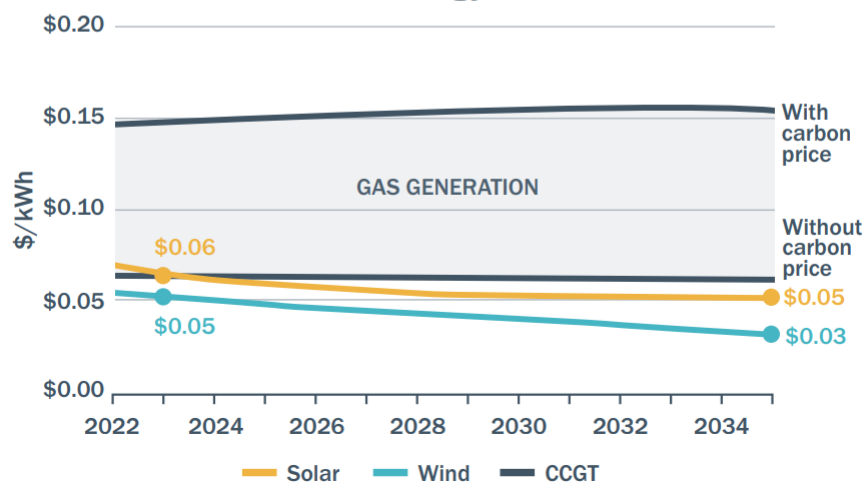
On se doit de noter qu'à l'occasion du dépôt de la prochaine cause tarifaire pour 2025, Hydro-Québec a déposé un tableau qui anticipe les hausses prochaines des différents tarifs. Le coût du bloc patrimonial est à 3,59 ¢/kWh en moyenne, toutefois le coût du post-patrimonial est estimé à 13 ¢/kWh. Un coût d'énergie incrémental qui nous semble surestimé en comparaison avec ceux des marchés avoisinants, et ce, alors qu'Hydro-Québec estime être en mesure d'obtenir des économies d'échelle de l'ordre de 20 % à partir de 2030 en développant elle-même ces projets. En guise d'exemple, Hydro-Québec estime à plus de 3 M\$ le MW installé d'énergie éolienne alors que le secteur privé est davantage entre 2 et 2,5 M\$ du MW soit près de 30 % de moins. Plusieurs études révèlent des baisses attendues des prix de l'éolien ou du solaire. D'ailleurs Clean Energy Canada dans un rapport de février 2023 mentionne que le coût actualisé de l'éolien et du solaire en Ontario et en Alberta devrait chuter jusqu'à 40 % d'ici 2035.

Figure 13

Ontario levelized cost of energy



Alberta levelized cost of energy



Source : Clean Energy Canada, 2023

Deux aspects nous apparaissent d'intérêt pour éviter aux clients d'Hydro-Québec d'avoir à supporter des hausses tarifaires basées sur un transfert des coûts de production marginaux élevés. Premièrement, comme nous l'avons déjà mentionné, il est irréfutable que dans les années à venir, Hydro-Québec devra procéder à des projets pour augmenter la production d'énergie renouvelable. Que ce soit par le biais d'appels d'offre ou de contrats de gré à gré, ces projets devraient obtenir l'aval de la Régie de l'énergie préalablement à toute négociation afin de s'assurer que leurs coûts sont du même ordre que les coûts du marché. Pour y arriver, une structure de gouvernance forte et des mécanismes de vérification clairs et transparents devront être mis en place pour encadrer les initiatives entreprises par le plus grand donneur d'ordre au Québec, et ce, en accord avec sa mission de fournir l'électricité au meilleur coût possible.

Deuxièmement, le programme fédéral de « crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre » qui prévoit un crédit d'impôt de l'ordre de 15 % sur l'ajout de nouvelles capacités de production d'électricité propre s'applique aux sociétés d'État. Ces dernières doivent cependant s'engager à retourner ce crédit aux clients incluant la clientèle industrielle comme nous l'a confirmé à plus d'une reprise le gouvernement du Canada. L'AAC perçoit l'application de ce levier accessible comme un des moyens à la portée d'Hydro-Québec pour réduire le fardeau des coûts, alléger la facture de tous les clients et ainsi favoriser le maintien de la compétitivité de la clientèle industrielle. Il va sans dire qu'une transparence est nécessaire et attendue quant à l'utilisation de ce support financier.

Il faut à tout prix éviter d'imposer des hausses tarifaires basées en grande partie sur le coût marginal des derniers approvisionnements en énergie qui proviendraient de futures installations de production. Une telle approche serait inéquitable, voire dommageable tant pour les industries existantes que celles à venir et surtout non représentative des coûts moyens de l'ensemble de la production Hydro-Québec.

3. Octroi des blocs énergétiques

Le processus d'octroi des blocs énergétiques préoccupe également l'industrie de l'aluminium qui entrevoit des besoins en approvisionnement d'électricité éventuels, ne serait-ce que pour maintenir ses parts de marché dans un contexte où la demande pour l'aluminium sera en croissance. À cela pourraient s'ajouter des projets associés à la décarbonation du secteur tels que la transition vers Elysis^{MC} ou d'autres innovations rendant possible la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous comprenons que le Québec vit actuellement une période de moindre surplus énergétique. Nous sommes cependant en transition vers de nouveaux volumes d'électricité additionnels devant graduellement réapparaître au fur et mesure que les nouveaux parcs éoliens entreront en service.

Il est important dans la situation actuelle que le gouvernement mette en place un mécanisme équitable, transparent et prévisible afin que les blocs d'énergie soient octroyés pour assurer le développement de filières émergentes porteuses tout en favorisant la croissance des industries déjà bien établies et ainsi assurer un véritable développement économique des régions. La sécurité économique du Québec en dépend.

Ainsi, dans le Projet de loi 69, les pouvoirs accrus des représentants politiques, principalement le ministre de l'Énergie et Hydro-Québec doivent être encadrés et transparents. Le processus ne peut être aléatoire ou partisan. Les entreprises ont non seulement besoin de prévisibilité pour développer des projets de croissance, mais aussi d'une certaine assurance quant à l'analyse de leur demande d'énergie pour pouvoir procéder à la mise en œuvre des projets espérés.



Une présélection des choix économiques ou industriels pour le Québec ne peut relever d'Hydro-Québec. C'est la prérogative et le rôle du gouvernement de faire ces choix, sur la base de critères établis et connus du public, afin d'assurer la sécurité économique des régions. Le gouvernement ne peut renoncer ou déléguer ce mandat à une tierce partie.

Aussi, les blocs d'énergie alloués ne peuvent être consentis pour des périodes indéfinies aux nouvelles industries ou à d'éventuels projets de croissance. Les cycles économiques sont bien connus et les enjeux technologiques connaissent parfois des aléas qui rendent la réalisation des projets plus qu'incertains. Il est donc important que le gouvernement prévoie un mécanisme qui lui permettra sans compensation de reprendre à sa charge les blocs d'énergies alloués et/ou réservés non utilisés après une période de temps raisonnable établie en fonction des caractéristiques de chacune des industries afin de ne pas pénaliser les entreprises et entrepreneurs du Québec. Sans cette mesure, le gouvernement se privera de développements futurs et des retombées économiques et fiscales associés à différents projets sur les seules bases de promesses d'engagements.

4. Conclusion

L'approvisionnement et la tarification de l'énergie au Québec est un vaste dossier qui mérite que tous, le gouvernement, Hydro-Québec, les instances de production d'énergie renouvelable, de réglementation, de gouvernance, et toutes les clientèles consommatrices d'énergie, prennent le temps de s'arrêter pour faire le point sur la situation actuelle et des choix éclairés pour le futur. L'AAC salue l'initiative du gouvernement de procéder à une consultation publique sur cette richesse collective, élément clé du développement économique du Québec.

L'industrie de l'aluminium est sérieusement interpellée et profite de l'occasion pour exprimer ses préoccupations notamment face aux augmentations tarifaires découlant du Projet de loi 69 qui affecteront assurément la compétitivité des tarifs énergétiques pour notre industrie.

L'industrie québécoise d'aluminium primaire, cliente d'Hydro-Québec et soumise à la concurrence mondiale, anticipe un effritement considérable de la compétitivité de ses coûts de production et veut s'assurer de maintenir son positionnement sur l'échiquier mondial. Le coût de l'énergie étant le principal levier qui conditionne le positionnement en termes de compétitivité, s'avère être un sujet fondamental pour le futur de l'industrie.

Les révisions tarifaires découlant du Projet de loi 69 laissent présager un choc qui pourrait porter les tarifs énergétiques du Québec parmi les plus chers au monde pour notre secteur industriel tel que le démontre une étude réalisée par KPMG. Une telle situation entraînerait des répercussions négatives sur l'environnement d'investissements pour maintenir nos actifs, décarboner notre industrie localement de même que pour réaliser de potentielles opportunités de développement économique en lien avec une demande croissante pour notre aluminium dans un contexte de décarbonation de l'Amérique du Nord.

Suite à l'analyse du Projet de loi 69, l'AAC soutient que :

- **La protection de la compétitivité est critique pour demeurer sur l'échiquier mondial de la production primaire.** Consciente que le Québec devra procéder à augmenter la capacité de production d'énergie pour répondre aux besoins domestiques croissants et qu'ainsi une augmentation des coûts de l'énergie s'en suivra, **la priorité de l'industrie de l'aluminium est de conserver un environnement tarifaire permettant de maintenir une position concurrentielle dans les quartiles de coûts totaux de production (i.e. 2^e et 3^e quartile).** Une position qui permettra des investissements pour le maintien de la production actuelle et la réalisation de projets de développement porteurs pour l'économie québécoise.

- La structure de tarification actuelle où les coûts de l'énergie sous contrats sont liés au prix de l'aluminium sur les marchés a permis d'assurer la « survie » de l'industrie face à des moments de grandes turbulences sur les marchés internationaux. Cette formule à partage de risques/bénéfices est manifestement profitable autant pour l'industrie de l'aluminium que pour Hydro-Québec et le gouvernement. Ainsi, par l'entremise de ces contrats, c'est le Québec tout entier qui a pu continuer de compter année après année sur les retombées économiques de notre industrie et sur l'activité structurante de tout un écosystème.
- Les grands secteurs industriels ont besoin de stabilité et de prévisibilité. Toute situation exposant les ajustements tarifaires en partie ou en totalité aux aléas économiques, politiques ou à tout autre traitement à caractère aléatoire n'est pas souhaitable. Ces conditions auront des effets cumulatifs dommageables et imprévisibles jusqu'à rendre stérile l'environnement d'affaires et surtout d'investissements.
- L'énergie provenant du bloc patrimonial ne devrait pas être soumise à une indexation automatique à l'inflation. On ne peut que s'interroger sur les justifications d'une hausse tarifaire de cette portion de la production de l'énergie provenant d'infrastructures de production qui sont aujourd'hui davantage amorties qu'en 2000 sinon complètement payées. Logiquement, cette situation, qui est un des avantages du Québec, devrait se traduire par des coûts de production moindres pour la portion de l'énergie fournie provenant des installations patrimoniales. Cette situation équivaut à faire payer les contribuables deux fois pour les mêmes actifs.
- Pour éviter aux clients d'Hydro-Québec d'avoir à supporter des hausses tarifaires justifiées par des coûts de production marginaux élevés, la Régie de l'énergie doit assurer une gouvernance forte et avoir les moyens en termes de capacité institutionnelle de s'acquitter de ce mandat. Faisant face à un contexte monopolistique, ce tribunal administratif doit devenir le passage obligé pour arriver à des décisions éclairées et conséquentes. Des mécanismes de vérification clairs et transparents devront être mis en place pour encadrer les initiatives entreprises par le plus grand donneur d'ordre au Québec, et ce, en accord avec sa mission de fournir l'électricité au meilleur coût possible.
- Il faut à tout prix éviter d'imposer des hausses tarifaires basées en grande partie sur le coût marginal des derniers approvisionnements en énergie qui proviendraient de futures installations de production. Une telle approche serait inéquitable voire dommageable tant pour les industries existantes que pour celles à venir et surtout non représentative des coûts moyens de l'ensemble de la production et des services d'Hydro-Québec. Pour éviter tout choc tarifaire, la base fondamentale sur laquelle doit reposer la détermination des tarifs est celle des coûts moyens de service d'Hydro-Québec pour fournir l'électricité à ses diverses catégories de clients.

Considérant l'amortissement du bloc patrimonial, la hausse ne devrait découler que des approvisionnements post-patrimoniaux en s'assurant que la tarification repose sur une base objective et mesurable afin d'assurer la cohérence et l'équité des politiques tarifaires tout en amortissant les hausses et ainsi éviter un choc tarifaire.

- La situation énergétique actuelle et future exige une véritable transparence et une clarté des informations relatives aux coûts de production et notamment aux coûts du patrimonial de même que sur l'utilisation du programme fédéral de « crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre » qui prévoit un crédit d'impôt de l'ordre de 15 % sur l'ajout de nouvelles capacités de production d'électricité propre qui s'applique aux sociétés d'État et qui exige un retour de ce crédit aux clients. L'AAC perçoit l'application de ce levier accessible comme un des moyens à la portée d'Hydro-Québec pour réduire le fardeau des coûts, alléger la facture de tous les consommateurs et ainsi favoriser le maintien de la compétitivité de la clientèle industrielle.

Responsable de 71 % de la production nord-américaine d'aluminium primaire, l'industrie québécoise représente donc un volet important de la sécurité économique du Québec et de la sécurité nationale du continent depuis plus de 100 ans.

Les régions du monde où la production primaire a disparu demeurent de grands consommateurs alors qu'ils n'en produisent pratiquement plus. Sachant que cette tendance sera multipliée dans les années à venir tenant compte des ambitions mondiales de décarbonation, ce sont des marchés d'avenir pour lesquels seul un aluminium à faible empreinte carbone pourra répondre à la demande. Le Québec est bien positionné, mais pour maintenir cette place de choix, les alumineries devront non seulement s'assurer d'obtenir de la prévisibilité, mais aussi de pouvoir compter sur une énergie à coût compétitif.

L'industrie de l'aluminium primaire a des perspectives de développements prometteuses devant elle qui continueront d'avoir un impact positif majeur sur le développement économique du Québec tout entier. Assurons-nous de prendre aujourd'hui des décisions relatives à l'énergie qui n'hypothéqueront pas le présent ni le futur de cette industrie, pilier stratégique de l'économie québécoise et particulièrement en région.